

Secrétariat d'État à la formation, à la
recherche et à l'innovation SEFRI
Einsteinstrasse 2
3003 Berne
vernehmlassungen-BIZ@sbfi.admin.ch

Berne, le 28 septembre 2022

Prise de position - Evolution de la maturité gymnasiale

Mesdames et Messieurs,

Les Académies suisses des sciences ont participé à la consultation informelle en deux parties sur l'évolution de la maturité gymnasiale en 2021. Dans leurs prises de position, elles ont estimé que la simultanéité de la réforme de l'ordonnance sur la maturité (ORM/RRM) et des plans d'études cadres (PEC) n'était pas très efficace. Elles ont notamment salué le fait que les compétences de base en langue première et en mathématiques soient désormais soutenues par toutes les disciplines et que les nouveaux domaines transversaux que sont l'éducation à la citoyenneté, la propédeutique scientifique, l'éducation numérique et l'éducation au développement durable (EDD) se voient accorder l'importance qu'ils méritent.

Le 18 mai, le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont ouvert la procédure de consultation concernant la modification du règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) et de la convention administrative entre la Confédération et les cantons sur la reconnaissance des certificats de maturité en vue de l'« évolution de la maturité gymnasiale ».

Le gymnase prépare les élèves aux études supérieures. L'accès aux universités et aux hautes écoles pédagogiques doit rester possible avec une maturité gymnasiale sans autre examen préalable. La formation gymnasiale ne doit pas être affaiblie.

Du point de vue des Académies suisses des sciences, le texte mis en consultation contient de nombreux bons points pour une orientation judicieuse du futur gymnase, tels que

- le renforcement de l'interdisciplinarité (art. 22), de la formation numérique (art. 13.2), de l'éducation à la citoyenneté (art. 8 et 20) et de l'éducation au développement durable (art. 8 et 20),
- l'orientation claire du gymnase vers la propédeutique scientifique (art. 8, 14, 20), l'encouragement des compétences disciplinaires de base pour les études (art. 21) et la reconnaissance générale du certificat de maturité qui y est liée (art. 4),
- l'augmentation de l'égalité des chances (art. 6) et un meilleur accompagnement dans le choix des études (art. 5) afin de minimiser les changements d'études inutiles,
- la transformation de « l'économie et du droit » ainsi que de « l'informatique » en disciplines fondamentales (art. 13.2),
- la fixation des filières de maturité gymnasiale à quatre ans (art. 9),
- l'engagement pour le bien commun et la plus grande ouverture des gymnases aux besoins de la

Académies suisses des sciences (a+)

Maison des Académies • Laupenstrasse 7 • Case postale • 3001 Berne • Suisse
+41 31 306 92 20 • info@akademien-schweiz.ch • akademien-schweiz.ch  [@academies_ch](https://twitter.com/academies_ch)
 [swiss_academies](https://www.instagram.com/swiss_academies)

- société qui en découle (art. 25),
- la nouvelle option spécifique « histoire et géographie » explicitement mentionnée à l'art. 14.

Mais nous voyons aussi le danger que le présent projet de RRM démantèle sans nécessité des offres du gymnase qui fonctionnent bien et n'ancre pas suffisamment des nouveautés profitables. C'est pourquoi nous formulons ci-après quelques remarques critiques :

Disciplines fondamentales (art. 13)

Le **canon des disciplines ne devrait pas être élargi**. En conséquence, le RRM devrait privilégier la variante selon laquelle les cantons sont libres d'introduire ou non les disciplines fondamentales « philosophie », « philosophie et/ou religions », « arts visuels » et/ou « musique » *et, le cas échéant*, sous quelle forme. La valeur éducative des matières citées ne fait aucun doute ; de plus, certains cantons reconnaissent déjà ces matières en tant que disciplines fondamentales. L'informatique ainsi que l'économie et le droit, qui seront (probablement) de nouvelles disciplines fondamentales, élargissent encore le canon des disciplines fondamentales.

Afin de garantir une large culture générale, un point fort généralement reconnu du gymnase suisse, toutes les **disciplines fondamentales** doivent **être enseignées de manière continue pendant 4 ans**.

Options spécifiques et options complémentaires (art. 14 et 15)

Nous saluons expressément le fait que dans l'art. 14, le RRM mentionne explicitement « l'histoire et la géographie » comme option spécifique possible. Ainsi, une lacune dans le domaine des sciences sociales et humaines est enfin comblée.

Le nombre des options spécifiques possibles (de 13 à 18, art. 14) et surtout des options complémentaires possibles (de 14 à plus de 600, art. 15) devraient nettement augmenter. Nous voyons cela d'un œil critique pour les raisons suivantes :

- Plus de 10'000 profils d'enseignement différents sont ainsi possible uniquement en se basant sur les différentes combinaisons des options spécifiques et complémentaires. Cela entrave non seulement la mobilité des élèves (offres très différentes d'une école à l'autre), mais on peut aussi se demander comment l'équivalence des diplômes de maturité peut être garantie avec une telle diversité. Cela peut rendre l'accès général aux hautes écoles plus difficile et le compromettre à long terme.
- Les nouvelles options spécifiques comme le théâtre et le sport ne favorisent pas la vocation scientifique et propédeutique du gymnase.
- Les coûts et les efforts de planification engendrés par ces innombrables possibilités limiteront également l'offre de base des gymnases en ce qui concerne les compétences de base nécessaires à l'aptitude générale aux études.

Proportion des disciplines dans le temps d'enseignement (art. 20)

Le rapport sur l'Education en Suisse 2018 a retenu « l'importance des disciplines MINT » comme l'une des lacunes du gymnase (voir p. 3 du commentaire). La pénurie de personnel qualifié dans ce domaine souligne le déficit en matière de formation scientifique et technique. Compte tenu de la pénurie de personnel qualifié et du marché du travail en Suisse, la **perception des sciences naturelles** devrait donc être **renforcée**. Or, la proposition actuelle ne tient pas compte de ces constats et de l'importance des sciences naturelles, elle les affaiblit même (davantage de matières

Académies suisses des sciences (a+)

Maison des Académies · Laupenstrasse 7 · Case postale · 3001 Berne · Suisse

+41 31 306 92 20 · info@akademien-schweiz.ch · akademien-schweiz.ch  @academies_ch

 swiss_academies

principales et complémentaires dans d'autres domaines, renforcement de l'« informatique » au détriment des mathématiques et des sciences naturelles).

Malgré le renforcement de la position de « l'informatique », la part des disciplines MINT reste à un niveau minimal de 27% (art. 20). Cela signifie que l'augmentation de la formation numérique, qui sert tous les domaines d'apprentissage, se fait au détriment de la formation en mathématiques et en sciences naturelles. Cela ne correspond pas à un encouragement des disciplines MINT.

D'autre part, la part minimale des sciences humaines et sociales est augmentée en raison de l'importance accrue de l'éducation à la citoyenneté et de l'éducation au développement durable (qui doivent d'ailleurs être partagées par toutes les disciplines). Pour les priorités éducatives du développement durable et de l'éducation civique, les matières scientifiques sont tout aussi importantes que la « géographie » et l'« histoire ».

Pour ces raisons, **il faudrait également augmenter la part minimale des disciplines MINT.**

En aucun cas, les cantons ne doivent être laissés libres de procéder à un redéploiement interne mathématiques/sciences -> informatique au détriment d'une discipline.

En ce qui concerne la dotation des différentes matières, nous aimerions encore faire remarquer que les langues, contrairement aux mathématiques et aux sciences naturelles, représentent trois matières au lieu de cinq avec la même dotation minimale. Si l'on tient compte du fait que les mathématiques et la première langue ont chacune une forte pondération (par exemple : 15% des 27% disponibles), la dotation minimale restante (12% dans l'hypothèse ci-dessus) reste à disposition pour l'enseignement de deux langues étrangères par rapport à l'enseignement de quatre disciplines des sciences naturelles. Ici, les sciences naturelles sont clairement sous-dotées par rapport à toutes les autres matières.

La part des sciences humaines et sociales dans le temps d'enseignement est estimée à 12%, ce qui est trop faible, car l'économie et le droit, nouvellement désignés comme discipline fondamentale, requièrent également du temps d'enseignement. Cela ne doit pas se faire au détriment de la géographie, car en transmettant des compétences dans les domaines de la géographie physique, à savoir la géologie, la météorologie, la climatologie, l'hydrologie, la glaciologie, la pédologie (science du sol), l'océanographie, l'astronomie et les dangers naturels, la géographie contribue également à la formation MINT. Ce soutien MINT indirect doit être pris en compte dans le temps d'enseignement mis à disposition pour la géographie. Les exigences sociales et politiques envers l'histoire sont également élevées. Or, le temps manque déjà souvent pour transmettre aux gymnasiens des connaissances essentielles dans l'enseignement de l'histoire. Sans une dotation horaire adéquate pour l'histoire, une perte similaire d'expertise historique élémentaire risque de se produire au niveau du gymnase.

Nous demandons donc avec insistance que **la dotation minimale du secteur des sciences sociales et humaines soit maintenue et qu'il n'y ait pas de perte.**

Enseignements transversaux (art. 22)

Nous considérons que le traitement des nouvelles disciplines transversales que sont « éducation à la citoyenneté », « éducation au développement durable », « éducation numérique » et « propédeutique scientifique » dans le nouveau RRM ne permet pas d'atteindre l'objectif visé. Les nouvelles disciplines d'enseignement transversales que sont l'éducation au développement durable (EDD) et l'éducation à la citoyenneté (EP) doivent être **davantage ancrées** dans l'ordonnance, y compris **des temps alloués obligatoires** ainsi qu'une **fixation des leads** (EDD = géographie, EP = histoire). Sans un ancrage clair de ces nouvelles disciplines, y compris des temps alloués obligatoires et l'attribution de leads disciplinaires aux différentes disciplines, les nouveaux domaines vantés lors de la consultation interne de 2021 deviendront inévitablement des tigres de papier.

Académies suisses des sciences (a+)

Maison des Académies · Laupenstrasse 7 · Case postale · 3001 Berne · Suisse

+41 31 306 92 20 · info@akademien-schweiz.ch · akademien-schweiz.ch  @academies_ch

 swiss_academies

Dans les domaines transversaux, on remarque que la promotion de la technique (compréhension de base de la technique) manque et que cet aspect pourrait encore être intégré dans la discipline transversale « propédeutique scientifique » (PEC) sous « c) Attribution des groupes de disciplines » directement auprès des disciplines.

Examens de maturité (art. 26)

Dans la description des examens de maturité, respectivement des disciplines de maturité, il n'est nulle part fait explicitement mention des disciplines qui en font partie. Il est question de disciplines qui n'ont pas d'examen de maturité. Dans la liste des disciplines (art. 16), il est en outre écrit « d'autres disciplines peuvent être proposées ». Il n'est pas explicitement mentionné si celles-ci comptent ou non pour la maturité. Nous proposerions de définir explicitement comme disciplines de maturité uniquement les disciplines fondamentales, les options spécifiques et les options complémentaires, ainsi que le travail de maturité.

Lors des discussions, les Académies suisses des sciences n'ont pas trouvé de consensus pour soutenir la variante 1 ou 2 (art. 26.1), les deux variantes ayant leurs avantages :

En ce qui concerne les disciplines avec examen de maturité, une partie de la commission préfère la variante 1, car elle sert plutôt à démontrer la vaste culture générale exigée.

Dans la variante 2, il est possible que la matière principale et la matière complémentaire soient des matières d'examen. Ainsi, « l'apprentissage universitaire » peut se faire dans les matières à option (matière principale et matière complémentaire), c'est-à-dire dans les matières que les élèves ont choisies en vue de leurs études ou de leurs intérêts spécifiques. Un autre avantage est qu'avec cinq matières d'examen, il est plus facile de faire passer tous les examens à l'oral et à l'écrit. L'extension des disciplines examinées selon la variante 1 dépasserait en outre le cadre des examens de maturité dans leur forme actuelle, il faudrait nécessairement introduire une « pré-maturité », c'est-à-dire des examens un à deux ans avant les examens finaux. Il faudrait cependant renoncer par principe à une « pré-maturité », afin de ne pas exercer encore plus de pression sur les gymnasiennes et les gymnasiens : Tous les examens de maturité doivent être organisés et passés à la fin de la formation.

Les Académies sont favorables à un examen écrit et oral dans toutes les matières d'examen (art. 26.2). Un examen oral ne peut vérifier les compétences et les connaissances que de manière très ponctuelle, en particulier dans le cas où deux ou plusieurs matières sont combinées dans un même examen. Les examens écrits et oraux permettent de tester des compétences différentes. De plus, l'effort d'apprentissage requis pour se présenter à deux examens renforce les compétences des bacheliers et des bacheliers au-delà de la période gymnasiale proprement dite. C'est ce que montre l'expérience de l'option spécifique « biologie et chimie ». C'est précisément lorsqu'il s'agit d'augmenter la pondération de l'examen de maturité qu'une évaluation pertinente est nécessaire et qu'elle est aussi dans l'intérêt des bacheliers et des bacheliers. De plus, il est difficile de comparer les diplômes si certains cantons ne font passer que des examens oraux, exceptés dans les branches linguistiques, alors que d'autres cantons font passer tous les examens à l'écrit et à l'oral.

Critères de réussite (art. 28)

Comme pour l'art. 26.1, les membres des Académies suisses des sciences sont d'avis que les deux variantes présentent des aspects positifs :

Avec la variante 1 (*statu quo*), le poids des examens est déjà suffisamment important. La variante 2 représente pour certains membres des Académies un obstacle démesurément élevé à la fin de la

Académies suisses des sciences (a+)

Maison des Académies • Laupenstrasse 7 • Case postale • 3001 Berne • Suisse

+41 31 306 92 20 • info@akademien-schweiz.ch • akademien-schweiz.ch  @academies_ch

 swiss_academies

formation gymnasiale et augmenterait la pression sur les candidates et candidats dans une mesure malsaine et renforcerait la peur des examens.

Il reste à espérer que le développement de la maturité gymnasiale sera mis en œuvre avec circonspection. La qualité de la maturité gymnasiale est déjà élevée, c'est pourquoi il semble nécessaire d'évaluer très précisément quels objectifs et quelles mesures ont effectivement un effet de garantie et de promotion de la qualité.

La variante 2 correspond à une actualisation des critères de réussite déjà existantes afin de donner aux examens de maturité le poids qui leur revient. En ce qui concerne les critères de réussite, il serait souhaitable, pour d'autres membres des Académies, compte tenu de la préparation aux études, que les élèves apprennent à gérer les grands examens, ce qui plaide en faveur d'une pondération plus importante des examens de maturité, donc de la variante avec des critères de réussite plus strictes. Il sera ainsi plus difficile de « laisser tomber » une matière, ce que nous saluons. Nous supprimerions la double compensation, sachant que pour soutenir les compétences de base en langue première et en mathématiques, il serait possible de les compter deux fois, et d'exiger seulement en a) et c) que la moyenne de toutes les notes soit au moins égale à 4.

Réaction à la CCoop-MG

Nous saluons enfin l'initiative de créer un lien entre les nombreuses parties prenantes dans le domaine de la formation gymnasiale avec le nouvel organe « Forum suisse de la maturité gymnasiale ». Toutefois, avec un seul siège, le corps enseignant est totalement sous-représenté dans cet organe. Nous craignons que, dans ces conditions, les décisions novatrices de cet organe ne soient guère acceptées par le corps enseignant. **Nous estimons donc qu'il est important de renforcer la voix du corps enseignant et que celui-ci soit représenté par une personne par domaine (MINT, langues et sciences sociales) au sein de cet organe (art. 11, CCoop-MG).** Ce n'est qu'ainsi que les enseignantes et enseignants pourront être gagnés très tôt aux réformes futures et que leur participation sera assurée.

Processus d'élaboration de la prise de position et expert·e·s impliqué·e·s

Des expertes et experts de toutes les institutions du réseau des Académies suisses ont été invités à participer à l'élaboration de la prise de position dans le cadre d'un appel ouvert. La Commission pour l'encouragement de la relève de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) a joué un rôle moteur. Les contributions ont été synthétisées dans un premier document qui a été soumis aux participantes et participants à la rédaction de la prise de position. Le document final révisé a finalement été approuvé par la déléguée responsable du Comité central de la SCNAT, Maria Schönbächler, à l'attention du Comité des Académies suisses des sciences et approuvé par ce dernier.

Les personnes suivantes ont participé à l'élaboration et soutiennent la prise de position par leur nom :

- Christof Aegerter (Université de Zurich, Plateforme NWR SCNAT)
- Flavio Eichmann (Société suisse d'histoire, section I « Sciences historiques et archéologiques » de l'ASSH)
- Markus Geisler (Université de Fribourg, Plateforme Biologie SCNAT)
- Christine Guesdon Lüthi (Ecole d'Ittigen et écoles de Sumiswald-Wasen, Commission pour l'encouragement de la relève SCNAT)
- Klemens Koch (HEP Berne, Seeland Gymnasium, Commission pour l'encouragement de la relève)

Académies suisses des sciences (a+)

Maison des Académies · Laupenstrasse 7 · Case postale · 3001 Berne · Suisse

+41 31 306 92 20 · info@akademien-schweiz.ch · akademien-schweiz.ch  @academies_ch

 swiss_academies

SCNAT)

- Patrick Linder (Université de Genève, Commission pour l'encouragement de la relève SCNAT)
- Andreas Müller (Université de Genève, Commission pour l'encouragement de la relève SCNAT)
- Theres Paulsen (td-net, Commission pour l'encouragement de la relève SCNAT)
- Martin Pensa (Université de Berne, Gymnasium Muristalden, Kantonale Maturitätskommission (BE), ASSH)
- Matthias Probst (HEP Berne, Plateforme Géosciences SCNAT)
- Sibylle Reinfried (HEP Lucerne, Commission pour l'encouragement de la relève SCNAT)
- Karin Schlapbach (Association suisse pour l'étude de l'Antiquité, section I « Sciences historiques et archéologiques » de l'ASSH)
- Edith Schnapper (SATW)
- Thomas Studer (Université de Berne, Commission pour l'encouragement de la relève SCNAT)
- Belinda Weidmann (SATW)

Rédaction et contact :

Anne Jacob, Commission pour l'encouragement de la relève SCNAT
anne.jacob@scnat.ch / 031 306 93 05

Académies suisses des sciences (a+)

Maison des Académies · Laupenstrasse 7 · Case postale · 3001 Berne · Suisse

+41 31 306 92 20 · info@akademien-schweiz.ch · akademien-schweiz.ch  @academies_ch

 [swiss_academies](https://www.instagram.com/swiss_academies)